



LES SORTIES SANS DIPLOME DE TOUTES LES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ANALYSES ET PROPOSITIONS 7 AVRIL 2015

Editorial du Président

Mieux orienter, pour mieux former !

Notre région, comme notre pays, malgré le dynamisme de ses industries de pointe dans les domaines aéronautiques, comme dans le numérique, connaît un chômage de masse, de pénurie de main d'œuvre et plusieurs milliers (7100) de jeunes sans qualification.

L'avis adopté par le CESER à l'unanimité portant sur les sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur fait des propositions sur des problèmes déterminants concernant le statut de l'étudiant et les conditions matérielles pour apprendre.

Le rôle de l'établissement est très important pour détecter les difficultés rencontrées et accompagner en continu les jeunes dans leur parcours.

Le CESER a le courage de valoriser le formidable enjeu que constitue à la fois la formation supérieure par alternance, par apprentissage, mais aussi tout au long de la vie.

C'est pour cette raison que le CESER demande l'élaboration dans la concertation d'un plan régional en faveur de l'apprentissage jusqu'au niveau supérieur.

Le CESER est heureux du soutien apporté à nos travaux par la Présidente de l'Université Fédérale de Toulouse qui a accepté que certaines propositions puissent figurer dans le contrat CADRE signé avec le Conseil Régional, lequel fait beaucoup d'efforts financiers en faveur de l'enseignement supérieur et de la politique de sites.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Midi-Pyrénées

CESER Midi-Pyrénées
18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tel : 05 62 26 94 94
Fax : 05 61 55 51 10
ceser@ceser-mip.fr
www.ceser-mip.fr

LES SORTIES SANS DIPLOME DE TOUTES LES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ANALYSES ET PROPOSITIONS

7 AVRIL 2015



Michel RINALDI
Rapporteur

Le décrochage scolaire est une préoccupation commune à tous les systèmes éducatifs dans le monde. De nombreux programmes de prévention du décrochage et de « raccrochage » de ces jeunes sont proposés dans tous ces pays, à tous les niveaux éducatifs concernés, car ce phénomène n'est pas sans conséquences sur nos sociétés, sur l'avenir de nos jeunes et sur le bien-vivre ensemble.

La réflexion du CESER sur le sujet a débuté en 2010 avec l'avis des « sorties sans qualification en Midi-Pyrénées », à savoir les jeunes sortant sans qualification de l'enseignement secondaire-

Après un avis intermédiaire « Pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Midi-Pyrénées » (2011), la réflexion a été reprise à travers le thème de « l'accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées » (2013), dans lequel nous avons fait un focus sur les conditions d'accès des jeunes à l'emploi, particulièrement leur premier emploi, puis la qualité de cet emploi (CDI, CDD, intérim, temps partiel choisi ou contraint, allers - retours récurrents entre emploi et chômage, etc). Aujourd'hui, le CESER de Midi-Pyrénées finalise la dynamique de travail dans laquelle il s'était engagé, en portant l'objet de la présente étude sur **« les jeunes sortant sans diplôme de toutes les filières de l'enseignement supérieur »**. **Le CESER a recentré sa réflexion sur les jeunes qui sortent sans diplôme du premier cycle de l'enseignement supérieur, et même plus spécifiquement de la première année, pour l'ensemble des filières (public, privé sous et hors contrat), en portant une attention particulière sur le parcours des jeunes issus de baccalauréats professionnels et technologiques.**

En France, dès le début des années 1960, avec notamment l'allongement de la durée des études, l'attractivité renforcée du système d'enseignement supérieur ainsi que la diversification de son offre, le nombre de jeunes étudiants a été multiplié par huit, passant de 309 700 à plus de 2 387 000 étudiants à la rentrée 2012 !

Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France ! Plus d'un tiers de la croissance (40%) est dû aux nouveaux bacheliers, très nombreux à la session 2012, et notamment aux bacheliers professionnels, dont le nombre a fortement augmenté suite à la réforme de la voie professionnelle, en 2009.

La démocratisation du baccalauréat puis de l'enseignement supérieur a permis à un nouveau public, très largement issu des milieux populaires, d'accéder à de nouveaux niveaux de qualification. Cependant, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) constate que, globalement, en France, **les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 31% des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11% sont enfants d'ouvriers et 12% enfants d'employés.** À titre de comparaison, dans l'ensemble de la population, 17% des jeunes entre 18 et 23 ans sont enfants de cadres et 39% sont enfants d'ouvriers.

Nous le développons longuement dans cet avis, les taux d'accès d'abord au baccalauréat puis à un diplôme du supérieur varient considérablement selon l'origine sociale du jeune et sont la résultante d'inégalités acquises dès l'entrée au collège, qui se sont renforcées par des différences de choix d'orientation, qui les conduisent à abandonner plus souvent prématurément.

Ainsi, 91% des enfants d'enseignants, mais seulement 40% des enfants d'ouvriers non qualifiés ont obtenu le baccalauréat. Ces écarts sont amplifiés lorsqu'il y a une poursuite d'études dans le supérieur. Tout d'abord, les enfants d'ouvriers ou d'employés continuent moins après leur baccalauréat et lorsqu'ils s'y engagent, ils rencontrent ensuite des difficultés qui les conduisent à abandonner plus souvent prématurément.

Il existe une multitude de facteurs, devant lesquels les étudiants ne sont pas tous égaux mais auxquels ils doivent faire face, avec plus ou moins de facilité, et qui influenceront fortement leur réussite (ou non) dans leur parcours de formation du supérieur, surtout la première année voire dès les premiers mois du cursus.

Ces freins à la réussite peuvent être liés à l'origine sociale de l'étudiant (niveau de revenu du ménage, conditions d'emploi, niveau de diplôme des parents, famille monoparentale, etc) ; ils peuvent être également **matériels** (trouver un logement décent et pouvoir assumer son coût, se déplacer lorsque la formation ou le lieu de stage sont éloignés du domicile, acheter un équipement professionnel nécessaire à la formation, etc), **financiers** (les ressources financières pèseront sur les choix d'orientation du jeune (par exemple, choisir une filière courte plutôt que des études longues plus éloignées géographiquement) mais surtout sur les conditions de vie de l'étudiant (plus facilement exposé à la précarité, il va chercher à travailler pendant ses études quitte à exercer une activité très concurrente à celles-ci en travaillant plus de seize heures /semaine). Ces freins peuvent également être scolaires (série/ mention/ âge au bac qui détermineront l'accès à l'information du jeune, son orientation, ainsi que la connaissance et la maîtrise de pré-requis indispensables : niveau scolaire, compréhension des attentes de la formation, assiduité, prise de note, travail personnel important et régulier, etc)). Enfin, ces freins peuvent être **personnels** (la motivation, les représentations personnelles, l'environnement familial, l'apprentissage de l'autonomie, la construction et l'estime de soi, des événements de la vie, etc).

En France, seuls 19% des étudiants quittent l'enseignement supérieur sans diplôme. C'est un taux d'échec faible au regard des autres pays de l'Union Européenne, 31% en moyenne dans l'OCDE ; cependant, il reste très marqué socialement car il ne concerne, dans sa large majorité, qu'une partie de la population française à savoir ces nouveaux publics qui ont eu accès aux études supérieures. En effet, c'est au sein des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels, que se retrouvent les taux d'échec les plus importants de jeunes sortant sans diplôme de l'enseignement supérieur ; en moyenne, et respectivement, 29% et 56%, avec des écarts qui se creusent encore davantage selon la filière choisie !

Ainsi, même si ces difficultés à faire réussir les étudiants dans un système éducatif massifié sont communes à tous les pays de l'OCDE, elles s'aggravent particulièrement en France, malgré les différentes réformes successives du système éducatif pour y pallier, parce que ce système est de moins en moins équitable et qu'il a des difficultés certaines pour intégrer et accompagner les populations, de plus en plus hétérogènes, accueillies, aussi bien dans le secondaire que le supérieur.

Dans cet avis, néanmoins, nous avons pu observer que ce qui à première vue peut apparaître comme un échec ne l'est pas forcément.

Ces parcours, si accidentés semblent-ils, ne sont pas nécessairement synonymes d'échec, pas pour tous ! Il peut s'agir d'une pause dans le parcours de la vie des étudiants ou bien d'un tremplin, pour rebondir vers autre chose et notamment des formations qui leur correspondent davantage, car ils auront acquis des outils, des méthodes d'apprentissage, et pour chacun d'entre eux, une confiance en soi et une maturité qui les motiveront ou les remotiveront et leur serviront.

Les trajectoires de vie ne sont jamais linéaires et chacune d'entre elles - en formation initiale ou en formation tout au long de la vie - peut tout aussi bien conduire à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ; le temps de son obtention sera simplement différent, certainement plus long et plus compliqué aussi.

LES PROPOSITIONS

Pour permettre au jeune de s'approprier, au quotidien, toutes les dimensions de son nouveau statut d'étudiant et favoriser ses conditions d'études pour l'amener vers la réussite, quel que soit le chemin qu'il aura choisi :

1. Encourager des initiatives au sein des établissements d'enseignement supérieur en soutenant, les dispositifs d'accompagnement de l'étudiant lors de la première année charnière dans l'enseignement supérieur.
2. Un meilleur accompagnement dans le processus d'information et d'orientation du jeune considérant qu'il est important et nécessaire de répondre à toutes les diversités de parcours des étudiants.
3. L'alternance dans le supérieur : un modèle de réussite innovant pour les jeunes à condition que tous les acteurs de l'alternance - Etat/ Régions/ entreprises - travaillent sur les faiblesses du système afin de le valoriser davantage.
4. Pour une meilleure valorisation de la formation professionnelle tout au long de la vie notamment en matière de meilleure connaissance et de diffusion du dispositif en direction des étudiants.
5. Pour un meilleur suivi des étudiants (uniformisation des bases de données disponibles).
6. Pour une formation des enseignants chercheurs qui renforce la pédagogie et pour une meilleure reconnaissance institutionnelle des pratiques pédagogiques innovantes des enseignants chercheurs au même titre que le volet recherche.
7. Pour la création d'une allocation d'autonomie pour le jeune qui serait conditionnée à un projet de formation formalisé et/ou déjà engagé.

En France, actuellement, près de 900 000 jeunes ne sont ni en formation (initiale ou continue), ni en emploi : c'est beaucoup trop !

Pour le CESER, lutter activement contre les abandons en cours d'études, que ce soit dans le secondaire ou le supérieur, est un enjeu de premier ordre pour notre société en termes de justice et de cohésion sociale, car nous savons que ce phénomène touche davantage, et prioritairement, les jeunes issus des milieux sociaux les plus défavorisés et qu'il impactera durablement leur vie personnelle et professionnelle.

Cela ne pourra se faire qu'à la condition qu'existe une réelle volonté politique de mettre en œuvre des actions globales et cohérentes entre tous les niveaux de formation, accompagnée de moyens financiers et humains, sur tous les champs que nous avons développés dans les propositions du présent avis et, surtout, sur l'ensemble du territoire national. Il en va du lien social que l'on souhaite voir se maintenir et se renforcer, entre tous les citoyens du pays, en ne laissant personne sur le bord du chemin.

L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet www.ceser-mip.fr

Chargée de mission : Sylvia MOLINA sylvia.molina@ceser-mip.fr 05 62 26 94 74

Secrétariat : Yamina DUBOIS yamina.dubois@ceser-mip.fr 05 62 26 94 75